

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°1
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN.

Secrétaire de séance : Madame Elodie ANGELES

Objet : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu l'élection de Monsieur LANCERAUX aux fonctions de Maire en date du 20 mars 2026,

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- De fixer, dans la limite de 100 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 3000 €, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De demander aux organismes financeurs suivants, l'attribution de subventions, l'Etat, le Conseil Départemental de l'Oise, la Région Hauts-de-France,
- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux (déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis de démolir) ;

Article 2 : conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 3 : le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

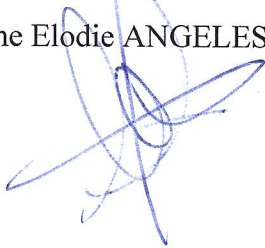
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil Saint Firmin le 31 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,

Madame Elodie ANGELES



Le Maire,

François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation

24/03/2026

Date d'affichage

24/03/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN.

Secrétaire de séance : Madame Elodie ANGELES

Objet : INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Le conseil municipal de la commune de Vineuil Saint Firmin,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 et R 2123.23,

Vu Le Décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 fixant l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, à 1027,

Considérant que le CGCT fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes et au Conseiller Municipal Délégué,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées au Maire, aux Adjointes et au Conseiller Municipal Délégué,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du Maire et du nombre théorique d'Adjointes (quatre),

Considérant que la commune de Vineuil-Saint-Firmin compte 1 399 habitants,

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint et de Conseiller Municipal Délégué dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux retenu en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 et L 2123 24 1 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 50 %.
- Adjoint au Maire : 21.30 %
- conseiller municipal délégué : 6 %.

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6531 du budget communal.

Article 3 : Les indemnités allouées au Maire, Adjoints et Conseiller Municipal délégué sont réparties comme suit :

Fonction	Répartition en %
Maire	50 %
1 ^{er} Adjoint	21.30 %
2 ^{ème} Adjoint	21.30 %
3 ^{ème} Adjoint	21.30 %
4 ^{ème} Adjoint	21.30 %
Conseiller municipal délégué	6 %

Article 4 : Ces indemnités sont mises en place rétroactivement à la date d'installation du Conseil Municipal soit à compter du 20 mars 2026.

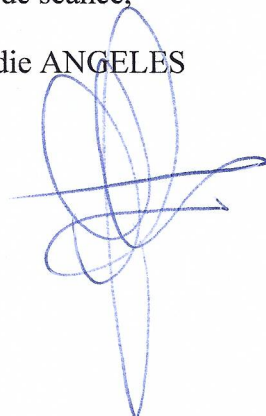
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil Saint Firmin le 31 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,

Madame Elodie ANGELES



Le Maire,

François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 060-216006866-20260330-2026_3_30_03-DE



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Étaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN.

Secrétaire de séance : Madame Elodie ANGELES

Objet : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- Détermination du nombre des membres du conseil d'administration

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article 7 du décret n° 562 du 6 mai 1995, relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé par le conseil municipal ; il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est élue par le conseil municipal et l'autre moitié est désignée par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à **huit** le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera élue par lui-même et l'autre moitié désignée par le maire qui est Président de droit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil Saint Firmin le 31 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Elodie ANGELES

Le Maire,
François LANCERAUX





Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°4
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation

24/03/2026

Date d'affichage

24/03/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN.

Secrétaire de séance : Madame Elodie ANGELES

Objet : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- Élection de la moitié des membres du conseil d'administration

Le maire expose que conformément au décret n° 562 du 6 mai 1995, relatif aux centres communaux d'action sociale, la moitié des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle et contenant un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restant sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Une seule liste est présentée par Madame Valérie THIMONNIER.

Candidats de la liste : Valérie THIMONNIER, Sylvie DUFOSSE VIOLET, Laurence BERGHGRACHT, Anne SAVOIS.

A l'appel de son nom, chaque conseiller se rend à la table de vote et dépose une seule enveloppe dans l'urne.

Monsieur BLIN Théophile, élu le plus jeune, procède au dépouillement du vote, qui s'est déroulé à scrutin secret :

Nombre de d'enveloppes trouvées dans l'urne : **QUINZE**

Nombre de bulletins blancs ou nuls : **ZÉRO**

Nombre de suffrages exprimés : **QUINZE**

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

- **Madame Valérie THIMONNIER**
- **Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET**
- **Madame Laurence BERGHGRACHT**
- **Madame Anne SAVOIS**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil Saint Firmin le 31 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Elodie ANGELES

Le Maire,
Francois LANCERAUX





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°5a
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN.

Secrétaire de séance : Madame Elodie ANGELES

Objet : ÉLECTION DES MEMBRES TITULAIRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la nécessité de créer une commission d'appel d'offres, il est procédé à l'élection des trois membres titulaires.

Le conseil municipal procède à l'élection des membres suppléments de la Commission d'Appel d'Offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste et secret.

Nombre de listes présentées : UNE

CANDIDATS TITULAIRES :

Jean-Noël GAUTHIER, Anne SAVOIS, Marc-Henri De BUSSCHERE

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, se rend à la table de vote et dépose dans l'urne une seule enveloppe.

Monsieur Nicolas FAURE, doyen d'âge de l'assemblée, procède au dépouillement du vote, qui s'est déroulé à scrutin secret :

Nombre de d'enveloppes trouvées dans l'urne : **QUINZE**

Nombre de bulletins blancs ou nuls : **ZÉRO**

Nombre de suffrages exprimés : **QUINZE**

Ont été proclamés membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :

- Monsieur Jean-Noël GAUTHIER
- Madame Anne SAVOIS
- Monsieur Marc-Henri De BUSSCHERE

-

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil Saint Firmin le 31 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Elodie ANGELES

Le Maire,
François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°5b
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation

24/03/2026

Date d'affichage

24/03/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN.

Secrétaire de séance : Madame Elodie ANGELES

Objet : ÉLECTION DES MEMBRES SUPPLÉANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la délibération n°5a en date du 30 mars 2026, proclamant l'élection des trois membres titulaires de la commission d'appel d'offres,

Il est à présent procédé à l'élection de membres suppléants.

Le conseil municipal procède à l'élection des membres suppléments de la Commission d'Appel d'Offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste et secret.

Nombre de listes présentées : UNE

CANDIDATS SUPPLEANTS : Patrick BARRETT, Sylvie DUFOSSE VIOLET, Théophile BLIN

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, se rend à la table de vote et dépose dans l'urne une seule enveloppe.

Monsieur Nicolas FAURE, doyen d'âge de l'assemblée, procède au dépouillement du vote, qui s'est déroulé à scrutin secret :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **QUINZE**

A déduire : bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **ZÉRO**

Nombre de suffrages exprimés : **QUINZE**

Selon le mode de calcul à la proportionnelle au plus fort reste, les résultats sont les suivants :

Ont été proclamés membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

- Patrick BARRETT,
- Sylvie DUFOSSE VIOLET,
- Théophile BLIN.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

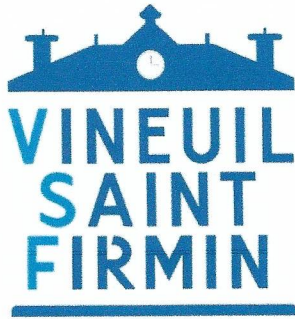
Fait à Vineuil Saint Firmin le 31 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Elodie ANGELES



Le Maire,
François LANCERAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°6a
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation

24/03/2026

Date d'affichage

24/03/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN.

Secrétaire de séance : Madame Elodie ANGELES

Objet : ÉLECTION DES MEMBRES TITULAIRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de créer une commission de délégation de service public (DSP), il est procédé à l'élection des trois membres titulaires.

Il s'agit d'un scrutin de liste.

Nombre de listes présentées :

CANDIDATS TITULAIRES : Jean-Noël GAUTHIER, Patrick BARRETT, Marc-Henri DE BUSSCHERE

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, se rend à la table de vote et dépose dans l'urne une seule enveloppe.

Monsieur Nicolas FAURE, doyen d'âge de l'assemblée, procède au dépouillement du vote, qui s'est déroulé à scrutin secret :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **QUINZE**

A déduire : bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **ZÉRO**

Nombre de suffrages exprimés : **QUINZE**

Ont été proclamés membres titulaires de la Commission de Délégation de service public :

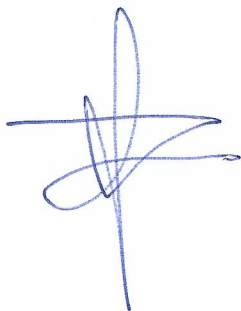
- Jean-Noël GAUTHIER,
- Patrick BARRETT,
- Marc-Henri DE BUSSCHERE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil Saint Firmin le 31 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Elodie ANGELES



Le Maire,
François LANCERAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°6b
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN.

Secrétaire de séance : Madame Elodie ANGELES

Objet : ÉLECTION DES MEMBRES SUPPLÉANTS DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de créer une commission de délégation de service public (DSP), il est procédé à l'élection des trois membres titulaires.

Il s'agit d'un scrutin de liste.

Nombre de listes présentées : UNE

CANDIDATS SUPPLÉANTS : Stéphane GIANNETTI, Valérie THIMONNIER, Loïc BIZEAU

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, se rend à la table de vote et dépose dans l'urne une seule enveloppe.

Monsieur Nicolas FAURE, doyen d'âge de l'assemblée, procède au dépouillement du vote, qui s'est déroulé à scrutin secret :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **QUINZE**

A déduire : bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **ZÉRO**

Nombre de suffrages exprimés : **QUINZE**

Ont été proclamés membres titulaires de la Commission de Délégation de service public :

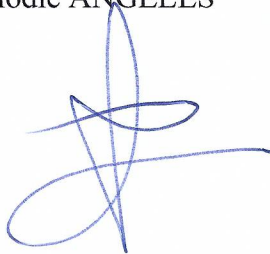
- Stéphane GIANNETTI,
- Valérie THIMONNIER,
- Loïc BIZEAU.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil Saint Firmin le 31 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Elodie ANGELES



Le Maire,
François LANCERAUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°7
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN.

Secrétaire de séance : Madame Elodie ANGELES

Objet : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DU FOYER DES TOUT PETITS

Vu les statuts de l'Association du Foyer des Tout Petits en date du 03 mai 2011,

Considérant la nécessité de désigner les deux membres du Conseil Municipal qui représenteront la commune au sein de l'association du Foyer des Tout Petits.

Le Maire propose au Conseil de nommer les personnes ci-après désignées :

STRUCTURE COMMUNALE		
STRUCTURE	MEMBRES	
FOYER DES TOUT-PETITS	Elodie ANGELES	Valérie THIMONNIER

Nombre de voix POUR : QUINZE

Nombre de voix CONTRE : ZÉRO

Absentions : ZÉRO

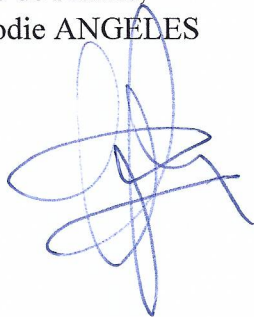
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil Saint Firmin le 31 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,

Madame Elodie ANGELES



Le Maire,

François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°8
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN.

Secrétaire de séance : Madame Elodie ANGELES

Objet : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ÉCOLE

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2143-2,

Considérant la nécessité de désigner les trois membres du Conseil Municipal qui représenteront la commune au sein du Conseil d'Ecole.

Le Maire propose au Conseil de nommer les personnes ci-après désignées :

STRUCTURES COMMUNALES			
STRUCTURE	MEMBRES		
CONSEIL D'ÉCOLE	S. GIANNETTI	A. SAVOIS	A. MOUTERDE MATHON

Nombre de voix POUR : QUINZE

Nombre de voix CONTRE : ZÉRO

Absentions : ZÉRO

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 060-216006866-20260330-2026_8_30_03-DE



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil Saint Firmin le 31 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Elodie ANGELES

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the name of the secretary.

Le Maire,
François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 060-216006866-20260330-2026_9_30_03-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°9
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation

24/03/2026

Date d'affichage

24/03/2026

Étaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN.

Secrétaire de séance : Madame Elodie ANGELES

Objet : CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer les commissions communales suivantes :

- Commission urbanisme et travaux,
- Commission sécurité,
- Commission environnement,
- Commission jeunesse.

Chaque commission sera composée d'un président et de quatre membres du conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil Saint Firmin le 31 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Elodie ANGELES

Le Maire,
François LANCERAUX





Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°10a
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN.

Secrétaire de séance : Madame Elodie ANGELES

Objet : REPRÉSENTATION AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22,

Vu la délibération n°9 en date du 30 mars 2026 créant quatre commissions communales,

Monsieur le Maire propose de désigner les membres suivants :

- Commission urbanisme et travaux :
 - Sylvie DUFOSSÉ VIOLET
 - Laurence BERGHGRACHT
 - Anne SAVOIS
 - Marc-Henri DE BUSSCHERE

- Commission sécurité :
 - Patrick BARRETT
 - Loïc BIZEAU
 - Christelle PEYRUSE
 - Marc-Henri De BUSSCHERE

- Commission environnement :
 - o Jean-Noël GAUTHIER
 - o Elodie ANGELES
 - o Stéphane GIANNETTI
 - o Christelle PEYRUSE

- Commission jeunesse :
 - o Stéphane GIANNETTI
 - o Elodie ANGELES
 - o Anne SAVOIS,
 - o Audrey MOUTERDE-MATHON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

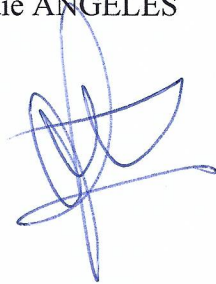
- De désigner les membres proposés ci-dessus dans les commissions communales : urbanisme et travaux / sécurité / environnement / jeunesse, tout en rappelant que monsieur le Maire est président de droit dans chacune d'elles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil Saint Firmin le 31 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Elodie ANGELES



Le Maire,
François LANCERAUX





Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°10b
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation

24/03/2026

Date d'affichage

24/03/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN.

Secrétaire de séance : Madame Elodie ANGELES

Objet : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscriptions et de radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits.

Les inscriptions et radiations opérées par le Maire, feront objet d'un contrôle a posteriori par la commission de contrôle.

La commission a deux missions :

- Elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion,
- Elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le Maire.

La commission se réunit :

- soit sur saisine d'un électeur contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le Maire,
- soit entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin.

Et en tout état de cause au moins une fois par an.

Elle est composée de trois membres :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Anne SAVOIS pour participer aux travaux de cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Madame Anne SAVOIS membre de la commission de contrôle des opérations électorales.

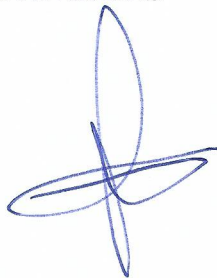
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil Saint Firmin le 31 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
François LANCERAUX

La secrétaire de séance,
Madame Elodie ANGELES





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°11
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN.

Secrétaire de séance : Madame Elodie ANGELES

Objet : COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire expose la nécessité de communiquer à la direction des services fiscaux de l'Oise une liste de contribuables, dressée par le conseil municipal, composée de 24 noms parmi lesquels seront choisis 12 membres, soit 6 titulaires et 6 suppléants, composant la nouvelle commission communale des impôts directs en application de l'article 1650-1 du Code Général des Impôts.

Les contribuables présentés doivent obligatoirement être inscrits à l'un des rôles des taxes directes locales dans la commune alors que deux commissaires titulaires et deux commissaires suppléants doivent être domiciliés en dehors de la commune.

TITULAIRES :

	NOMS	Prénoms	Adresse	Taxe	Profession
1	DUFOSSE VIOLET	Sylvie	7 rue Charles Duru 60500 Vineuil Saint firmin	TH – TFB	Responsable administrative
2	SAVOIS	Anne	20 avenue de la Bouleautière 60500 Vineuil Saint Firmin	TH-TFB	Chargée reporting risques
3	BLIN	Théophile	8 rue du Docteur Schweitzer 60500 Vineuil Saint Firmin	TH - TFB	Commercial
4	BIZEAU	Loïc	4 rue de Senlis 60500 Vineuil Saint Firmin	TH+TFB	Technicien de maintenance
5	REICH	Alain	10 rue du Docteur Calmette 60500 Vineuil Saint Firmin	TH - TFB	Retraité
6	FAURE	Nicolas	8 rue des Sœurs 60500 Vineuil Saint Firmin	TH - TFB	Retraité
7	GIANNETTI	Stéphane	5 rue des Violettes 60500 Vineuil Saint Firmin	TH - TFB	Directeur établissement scolaire
8	DELCLAUX	François	Le Courtillet 60500 Vineuil St firmin	TH – TFNB	Agriculteur
9	MOUTERDE MATHON	Audrey	1 rue de la Colonne 60500 Vineuil-Saint-Firmin	TH-TFNB	Responsable développement commercial
10	DUPRIEZ	Henri	14 Rue Embarcadère 60500 Chantilly	CFE	Entrepreneur Scierie
11	Mme BLAIR	Dominique	3 rue Georges Dauchy 60500 Vineuil Saint Firmin	TH - TFB	Retraîtée
12	COUSIN	Gilles	45 rue du Connétable 60500 Chantilly	NBPB	Propriété forestier

SUPPLEANTS :

	NOMS	Prénoms	Adresse	Taxe	Profession
1	BARRETT	Patrick	22 rue du Docteur Calmette 60500 Vineuil Saint Firmin	TH - TFB	Retraité
2	TOROSANI	Catherine	1, Le Courtillet 60500 Vineuil St firmin	TH - TFB	Adjoint Administratif
3	BLIN	Christophe	17 rue Dr.Schweitzer 60500 Vineuil St firmin	TFB – CFE	Pharmacien
4	SARAMITO	Marcel	11 Hameau du Bois du Ludde 60500 Vineuil Saint Firmin	TH - TFB	Retraité
5	BELIN	Bruno	8 Impasse Molière 60500 Vineuil St Firmin	TH-TFB	Retraité
6	MAILLET	Caroline	12 rue de la Remise des Gne 60500 Vineuil Saint Firmin	TH-TFB	Sans profession
7	THIMONNIER	Valérie	1 bis rue Georges Dauchy 60500 Vineuil Saint Firmin	TH - TFB	Adjoint Administratif
8	ANGELES	Elodie	19 avenue de la Bouleautière 60500 Vineuil Saint Firmin	TH - TFB	Chargée de communication
9	BERGHGRACHT	Laurence	13 rue des Sœurs 60500 Vineuil Saint Firmin	TH - TFB	Conjoint collaborateur
10	M.BLAIR	Dominique	3 rue Georges Dauchy 60500 Vineuil Saint Firmin	TH-TFB	Retraitée
11	DE ROBERVAL	Antoine	Château de Roberval 60410 Roberval	NBPB	Propriétaire forestier
12	MARVILLE	Thierry	25 rue Louis Blanchet 60300 AUMONT EN HALATTE	NBPB	Propriétaire forestier

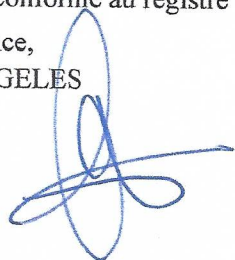
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil Saint Firmin le 31 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,

Madame Elodie ANGELES


Le Maire
François LANGERAUX



Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 060-216006866-20260330-2026_12_30_03-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°12
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation

24/03/2026

Date d'affichage

24/03/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN.

Secrétaire de séance : Madame Elodie ANGELES

Objet : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2143-2,

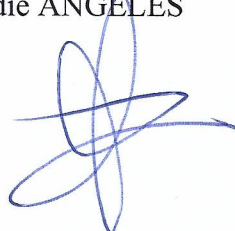
Considérant le tableau de représentation au sein des structures intercommunales ci-après :

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES		
STRUCTURES INTERCOMMUNALES	MEMBRES	
Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (C.C.A.C)	Titulaires	François LANCERAUX
		Elodie ANGELES
Syndicat d'Energie de l'Oise (S.E. 60)	Titulaire :	Jean-Noël GAUTHIER
	Suppléant :	Patrick BARRETT
Parc Naturel Régional Oise Pays de France (P.N.R).	Titulaire :	Jean-Noël GAUTHIER
	Suppléant :	Audrey MOUTERDE MATHON
Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D)	Titulaire :	François LANCERAUX
	Suppléant :	Patrick BARRETT
Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO)	Titulaire :	Anne SAVOIS
	Suppléant :	Stéphane GIANNETTI
Syndicat Intercommunal Sage Nonette (SISN)	Titulaire :	Patrick BARRETT
	Suppléant :	Christelle PEYRUSE
Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S)	Titulaire	Valérie THOMINNIER
Société Publique Locale de l'Oise INGE'OISE (Anciennement ADTO-SAO)	Titulaire	Jean-Noël GAUTHIER
	Suppléant	Anne SAVOIS
Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD)	Titulaire	Patrick BARRETT

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil Saint Firmin le 31 mars 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Elodie ANGELES

Le Maire,
François LANCERAUX



RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le 31/03/2026
ID : 060-216006866-20260330-2026_13_30_03-DE



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°13
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Madame Valérie THIMONNIER, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Christelle PEYRUSE, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Anne SAVOIS, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Audrey MOUTERDE MATHON, Monsieur Théophile BLIN.

Secrétaire de séance : Madame Elodie ANGELES

Objet : AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE À LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE POUR LA SORTIE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année une sortie est organisée pour les élèves de l'école.

La coopérative scolaire ainsi que l'association des parents d'élèves financent en partie cette sortie.

La directrice de l'école sollicite la municipalité afin qu'elle apporte son aide pour financer une partie du transport qui s'élève à 660 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter une aide financière exceptionnelle à la coopérative scolaire d'un montant de 300 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 31 mars 2026
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance,
Madame Elodie ANGELES

Le Maire,
François LANCERAUX

